

A S<sup>t</sup> Just le 17 mai 2021.

# Questions CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just Au CSEE de mai 2021.

## 1. Santé – Sécurité

- 1.1. Information sur les CAT et transmission des CAT.
- 1.2. Nombre de soins et localisation de ces soins sur avril 2021.
- 1.3. Nombre d'accident sur avril 2021 ainsi que les causes de ces accidents.
- 1.4. Pouvez-vous nous indiquer la procédure dans l'entreprise en cas accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves, ainsi qu'en cas d'événement grave lié à l'activité de l'entreprise, ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement.
- 1.5. Présentation du rapport annuel du médecin du travail.
- 1.6. Présentation de la fiche d'entreprise.
- 1.7. Transmission aux membres du **CS2E** des rapports de vérification des organismes agréés.
- 1.8. Comment se fait-il que les membres du **CS2E** n'aient pas été informés du départ de feu qui a eu lieu le 6 mai 2021.
- 1.9. Comment se fait-il que le **CS2E** n'ait pas été informé de la chute de bobine alors qu'il y aurait pu y avoir des conséquences graves ?
- 1.10. Pourquoi le **CS2E** n'a-t-il pas été informé du départ de feu à l'entrée magasin ? de plus, la mousse de l'extincteur n'a pas été nettoyée.
- 1.11. Où en est-on de la demande d'analyse des dalles des locaux sociaux pouvant contenir de l'amiante ?

## 2. Activité usine :

- 2.1. Point sur l'activité de S<sup>t</sup> Just et des autres sites DS Smith.
- 2.2. Point sur les heures supplémentaires et samedi matin prévues sur juin 2021.
- 2.3. Le **CS2E** doit être informé des heures supplémentaires, pourquoi avoir caché certaines heures comme aux expéditions ?
- 2.4. Nouveaux clients, perspective dans le temps et tonnage.
- 2.5. Pourquoi stocker du non-conforme à l'annexe ?
- 2.6. Organisation de l'atelier sur juillet/août.
- 2.7. Programme indicatif 21/22.

### **3. Mouvement du personnel.**

- 3.1. Point sur les intérimaires.
- 3.2. Point sur les recrutements en cours.
- 3.3. Les élu.es vous demandent l'article et la copie du texte de loi sur lequel s'appuie la direction pour affirmer dans une note que les CP non pris ou non mis sur le CET sont perdus.

### **4. Prime de performance.**

- 4.1. Taux de PP d'avril 2021.

### **5. Point production travaux projets.**

- 5.1. Présentation du planning d'intervention maintenance sur juin 2021.
- 5.2. Point sur l'intervention du JUMBO et de la MO1.
- 5.3. Point sur l'avancement du regroupement des bureaux.
- 5.4. La table du JUMBO aurait été déclarée non-conforme par l'APAVE, que comptez-vous faire ?
- 5.5. Il y a de la moisissure sur les murs des E jusqu'à l'automatique à l'expédition, une intervention est-elle prévue ?

### **6. Autres questions.**

- 6.1. Les élu.es vous demandent l'article du code du travail sur lequel s'appuie la direction pour déroger aux horaires collectifs sans informer ni consulter le **CS2E**.
- 6.2. Point sur les accès à la BDES et les alertes des élu.es en cas de modifications.
- 6.3. Comment se fait-il que le versement de la paie et de la PP arrive de plus en plus tard ?
- 6.4. Quand seront résolus les problèmes liés à PC-TOPP ?
- 6.5. Quand comptez-vous installer du savon « microbille » aux expéditions ?
- 6.6. Qui est en charge de l'entretien de l'annexe ?
- 6.7. Il y a des responsables au niveau des expéditions qui traitent les salarié.es ou les chauffeurs comme « des chiens », comptez-vous un jour faire cesser cette comédie ou attendez-vous que ça se termine aux mains ?
- 6.8. Avez-vous trouvé le problème qui génère une odeur nauséabonde aux vestiaires des femmes mais qui se diffuse aussi dans le hall et les vestiaires hommes ?
- 6.9. Suite à la note de service sur l'utilisation de « gaz hilarant », êtes-vous sûre que cette cartouche retrouvée ne provient pas de nos systèmes de sécurité ?
- 6.10. Les élu.es **CS2E** vous demande de revoir le montant de la prime et les conditions d'attribution, en effet, c'est à des années lumières des attentes des salarié.es.
- 6.11. La direction fait régulièrement des remarques sur les salarié.es qui ne respecteraient pas les règles en vigueur dans l'usine, mais quand la direction compte-t-elle les respecter elle-même ?